



COMMUNE DE CHEVROUX

Avis d'enquête publique

En application des articles 5, lettre b, et 6, alinéa 2, de la loi cantonale vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 (LPNMS) et sur son règlement d'application du 22 mars 1989, la Municipalité de Chevroux soumet à l'enquête publique du 6 novembre 2020 au 7 décembre 2020 :

- **Son règlement communal sur la protection du patrimoine arboré / protection des arbres,**

adopté dans sa séance du 20 octobre 2020.

Le dossier peut être consulté au bureau du greffe municipal, durant les heures d'ouverture de l'administration communale de la commune de Chevroux.

Les observations ou les oppositions peuvent être adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité